

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Logement et efficacité énergétique	430

La Commission Permanente,

- VU** le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,
- VU** les articles 107 et 108 sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- VU** le règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE le 26 juin 2014 prolongé par le Règlement (UE) n° 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020,
- VU** le régime cadre exempté n° SA.58995 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pour la période 2014 - 2023,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'énergie, et notamment son article L232-1 ;
- VU** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L312-2-1, L312-5-2, L411 et suivants, L431-4,
- VU** Le code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L 312-1,
- VU** le règlement général de l'Anah et notamment son article 10,
- VU** la charte pour la confidentialité et l'utilisation de données nominatives de l'Anah,
- VU** la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- VU** la loi 96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville modifié,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

- VU** l'arrêté n° 20/2022 du préfet de la Région Pays de la Loire approuvant le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires en date du 7 février 2022,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 16 mars 2007 approuvant la stratégie de la Région en matière d'énergie,
- VU** le Plan de relance de l'apprentissage en Pays de la Loire adopté par délibération du Conseil régional des 14 et 15 avril 2016,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 23 et 24 juin 2016 approuvant le Pacte régional pour la ruralité,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale 2017-2021 sur la transition énergétique,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14,15 et 16 décembre 2016 approuvant le Budget Primitif 2017 et ses décisions modificatives, notamment son programme 430,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant le Budget Primitif et la poursuite de la feuille de route régionale sur la transition énergétique 2017-2021,
- VU** la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 et de la Commission permanente du Conseil régional du 21 mai 2021 approuvant le dispositif de soutien aux Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique,
- VU** le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2014-2020 de la région Pays de la Loire adopté par délibération n° 33136 du 16 décembre 2020,
- VU** le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires adopté par délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2021,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Budget Primitif 2022 notamment son programme 430,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires adopté par délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2021,
- VU** la délibération du Conseil régional des 24 mars 2022 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,
- VU** les délibérations de la Commission permanente du 11 février 2013, du Conseil régional du 30 janvier 2014 et 30 juin 2014 et de la Commission permanente des 2 mars 2015, 29 avril 2016, 3 février 2017, du 13 juillet 2018, du 12 février 2021 et du 25 février 2022 approuvant le règlement de l'Aide Régionale aux Économies d'Énergie pour les Particuliers (AREEP) sociale,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 6 juin 2016 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 31 mars 2017 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 approuvant les subventions au titre de l'amélioration de la performance énergétique de bâtiments publics,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 27 septembre 2019 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019 approuvant les termes du règlement d'aide aux projets de logements locatifs communaux et/ou intercommunaux,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 approuvant le règlement d'aide à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 30 avril 2020 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 12 février 2021 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date des 13 novembre 2020, 21 mai 2021 et du 19 novembre 2021 affectant une autorisation d'engagement d'un montant global de 4 804 212 € pour les Plateformes territoriales de rénovation énergétique,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 23 septembre 2021 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 19 novembre 2021 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 février 2022 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 février 2022 approuvant les conditions de versement pour le dispositif de logements locatifs communaux et/ou intercommunaux et le dispositif d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 février 2022 approuvant les subventions au titre du soutien aux Plateformes territoriales de rénovation énergétique,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré,

1 - Accompagner la transition énergétique des logements et leur développement

Aide Régionale aux Economies d'Energies pour les Particuliers

ATTRIBUE

les subventions au titre de l'AREEP pour le financement des trois cent soixante-sept dossiers tels

que présentés en annexes 1, 2, 3 et 4 pour un montant total de 1 469 150 € dans le cadre de l'affectation votée par la présente Commission permanente ;

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 469 150 € au titre de l'Aide Régionale aux Economies d'Energie pour les Particuliers (AREEP) pour les dossiers de 2022 ;

Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 100 000 € pour le soutien aux Plateformes territoriales de rénovation énergétique, au titre du plan de relance (mesure 136) ;

ATTRIBUE

les subventions pour un montant global de 276 790 € aux EPCI et groupements d'EPCI, tel que présenté en annexe 5, dans le cadre de l'affectation de 1 300 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 13 novembre 2020, abondée de 1 100 000 € à la Commission permanente du 21 mai 2021, de 1 404 212 € à la Commission permanente du 19 novembre 2021, de 1 000 000 € à la Commission permanente du 25 février 2022, et de 100 000 € à la présente Commission permanente soit une affectation totale de 4 904 212 € ;

Logements locatifs sociaux communaux et/ou intercommunaux

ATTRIBUE

les subventions telles que présentées en annexe 6 ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 661 669 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 6 au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2011-2027, volet 21TE41 - Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics ;

AUTORISE

la prise en compte des dépenses, tel que présenté en annexe 6 ;

APPROUVE

les termes de la convention pour Saumur Habitat relative à la réhabilitation de logements de fonctions au Puy Notre Dame figurant en annexe 7 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention ;

AUTORISE

la dérogation aux articles 4.a et 5.b de la partie IV du règlement budgétaire et financier en vigueur ;

Logement des Jeunes

APPROUVE

les termes de la convention relative au financement du logement des étudiants figurant en annexe 8 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention ;

2 - Renforcement de l'efficacité énergétique du parc public et de l'accompagnement de la filière bâtiment

Renforcement de l'efficacité énergétique du parc public

ATTRIBUE

les subventions telles que présentées en annexe 9 ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 360 750 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 9 au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2011-2027, volet 21TE41 - Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics ;

AUTORISE

la prise en compte des dépenses, tel que présenté en annexe 9 ;

AUTORISE

la dérogation aux articles 4.a et 5.b de la partie IV du règlement budgétaire et financier en vigueur ;

Observation et animation du secteur du bâtiment durable et des travaux publics

ATTRIBUE

une subvention de 160 000 € à l'association Novabuild pour une dépense subventionnable de 490 000 € TTC pour le programme d'actions 2022 de l'association Novabuild ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 160 000 € ;

APPROUVE

les termes de la convention correspondante figurant en annexe 10 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention ;

AUTORISE

la dérogation à l' article 4.a de la partie IV du règlement budgétaire et financier en vigueur ;

3 - Ajustements administratifs

Modifications

APPROUVE

les demandes de modifications dans le cadre du rapport 430 « Logement et efficacité énergétique » telles que présentées en annexe 11 ;

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 5 490 € à la Communauté de communes de Nozay, tel que présenté en annexe 11, dans le cadre de l'affectation de 1 300 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 13 novembre 2020, abondée de 1 100 000 € à la Commission permanente du 21 mai 2021, de 1 404 212 € à la Commission permanente du 19 novembre 2021, de 1 000 000 € à la Commission permanente du 25 février 2022, et de 100 000 € à la présente Commission permanente soit une affectation totale de 4 904 212 € ;

Prorogations

APPROUVE

la demande de prorogation dans le cadre du rapport 430 « Logement et efficacité énergétique » telle que présentée en annexe 12 ;

Annulations

DECIDE

la réduction de 4 000 € de la subvention de 8 000 000 € attribuée pour les aides régionales aux économies d'énergies pour les particuliers (concernant le dossier n° 2021_02473);

ANNULE

partiellement, à hauteur de 4 000 € l'affectation d'autorisation de programme de 8 000 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 12 février 2021 ;

DECIDE

la réduction de 4 000 € de la subvention de 1 460 000 € attribuée pour les aides régionales aux économies d'énergies pour les particuliers (concernant le dossier n° 2022_03444);

ANNULE

partiellement, à hauteur de 4 000 € l'affectation d'autorisation de programme de 1 460 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 25 février 2022 ;

ANNULE

la subvention de 15 550 € attribuée à la Commune de Neufchâtel en Saosnois pour la réhabilitation de l'école maternelle et du restaurant scolaire (dossier n° 2018_07561) ;

ANNULE

l'autorisation de programme de 15 550 € votée par délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018;

AUTORISE

pour l'ensemble de ces dossiers présentés à l'exception des dossiers figurant en annexes 6 et 9 au titre du rapport « Logement et efficacité énergétique », la prise en compte des factures émises à partir de la date de réception des dossiers par la Région ou par les services instructeurs afin d'assurer le versement des subventions et par conséquent d'autoriser la dérogation à l'article 4.a de la partie IV du règlement budgétaire et financier.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire
Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 11/05/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs